

RÉSOLUTION N° 20
COMITÉ ASSIGNÉ : RÉSOLUTIONS
OBJET : LES 100 ANS DE L'AIP (1918-2018)

1 ATTENDU QUE les fondateurs de l'Association
internationale
2 des pompiers l'ont bâtie en 1918 pour
3 « syndiquer tous les pompiers [...], favoriser le plus haut degré
4 de compétence et d'efficacité [...], améliorer et protéger la
5 santé et le bien-être de nos membres en établissant des normes
de sécurité [...],
6 cultiver l'amitié et la camaraderie [...], fournir une
indemnisation
7 adéquate au travail effectué [...], et améliorer les conditions
8 sociales et économiques »; et
9 ATTENDU QU'il y a un siècle, lorsque les prédécesseurs de
10 notre syndicat travaillaient sept jours par semaine avec peu
11 d'avantages sociaux et de mesures de sécurité, l'AIP a été
12 formée par des pompiers, pour des pompiers, afin qu'elle
13 parle en leur noms et protège les protecteurs; et
14 ATTENDU QU'au cours du siècle passé ce syndicat a
15 travaillé à tous les niveaux pour réaliser la vision de nos
16 fondateurs, et qu'aujourd'hui, après un siècle de progrès grâce
17 à l'unité, nous sommes la force motrice derrière presque
18 chaque avancée dans les services d'incendie et d'urgence;
19 et
20 ATTENDU QUE les quartiers généraux de Washington
21 (district de Columbia), et d'Ottawa (Ontario)
22 représentent aujourd'hui plus de 310 000 pompiers
professionnels
23 et d'ambulanciers paramédicaux à temps plein dans plus de
24 3 300 sections locales, protégeant plus de 85 % de la population
25 dans des collectivités partout aux États-Unis et au
26 Canada; et
27 ATTENDU QUE l'AIP est aussi l'une des organisations les
plus efficaces dans
28 l'exercice de pressions dans les deux
29 pays et que notre marque or et noir est sollicitée à tous les
30 niveaux politiques (national, État/provincial et municipal); et
31 ATTENDU QUE la force et la solidarité de notre syndicat
32 a permis à nos membres et à nos affiliés de continuer à
33 prospérer et de croître même en des temps difficiles,
34 tout en assurant ce que noble métier demeure
35 aussi sûr que possible pour le plus grand nombre
36 d'adhérents au monde; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
37 RÉSOLU que les délégués du 54^e Congrès de l'AIP
38 reconnaissent le courage et l'audace
39 de ces grands chefs syndicaux qui nous ont
40 précédés; et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
41 RÉSOLU qu'alors que nous célébrons ce 100^e anniversaire
42 de l'AIP, nous nous engageons tous à continuer ce
43 travail, comme nous l'avons fait naguère, pour faire progresser
44 ce grand métier et mener notre syndicat et nos membres
45 dans un autre siècle de progrès grâce
46 à l'unité.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :